GEMENG
HABSCHT

Entrée Administration communale :

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

DONNEES DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur :

Nom de la personne de contact :

Adresse : Tél. :

Localité : E-mail :

MANIFESTATION

Dénomination :

date : horaire : -

date : horaire : -

date : horaire : -

date : horaire : -

Type :

Date protégée : ☐ Oui ☐ Non

Publication : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : ☐ Agenda (Site internet + App mobile) ☐ Affichage géant (Stadionanzeiger)

Veuillez envoyer votre flyer (format PDF ou JPEG/PNG) via communication@habscht.lu svp.

SALLES

Hall sportif à Eischen

- ☐ Hall sportif
- ☐ Salle de réunion
- ☐ Buvette
- ☐ Douches / vestiaires

Centre culturel Jean Wolff à Eischen

- ☐ Grande salle
- ☐ Petite salle
- ☐ Mezzanine
- ☐ Cuisine
- ☐ Scène

Ancien presbytère à Eischen

- ☐ Salle «Bech», 1er étage
- ☐ Kitchenette

Salle à Greisch

- ☐ Salle

Centre polyvalent à Hobscheid

- ☐ Grande salle
- ☐ Petite salle
- ☐ Cuisine

Salle Union à Hobscheid

- ☐ Salle principale avec scène
- ☐ Hall d'entrée avec buvette
- ☐ Buvette
- ☐ Arrière-scène
- ☐ Vestiaires sous scène

Am Härenhaff à Septfontaines

- ☐ Salle
- ☐ Cuisine

Al Molkerei à Septfontaines

- ☐ Grande salle avec cuisine
- ☐ Petite salle

DIVERS

- ☐ Nuit Blanche
- ☐ Installation débit de bière
- ☐ Lave-verre
- ☐ Décoration de la salle (genre) _____
- ☐ Installations électrique (genre et puissance) _____
- ☐ Réfrigérateur
- ☐ Micro
- ☐ Pupitre (Rednerpult)
- ☐ Estrades (nombre: ____)
- ☐ Tables hautes (nombre: ____)

REMARQUES

_____ , le _____

_____
Signature (**)

Réservé à l'Administration communale de Habscht

AUTORISATION
- ☐ Accordée
- ☐ Refusée

Conditions (autorisation)
Motif de refus

Eischen, le _____

Le collège échevinal

Copie pour information :

(*) Sous réserve des disponibilités de la commune et en fonction du local communal.
(**) Par sa signature, l'organisateur déclare expressément dédommager l'Administration communale de Habscht pour d'éventuels dégâts ou détériorations aux infrastructures survenus dans le cadre de la manifestation visée.

Remarque concernant la mise à disposition de salles communales à des personnes privées résidentes de la commune :
En cas de location d'une salle communale par des personnes privées, le dépôt d'une caution de 500€ à titre de garantie est demandé. La prédite somme est à verser en liquide entre les mains du receveur contre quittance au plus tard le jour de l'enlèvement des clefs. Elle est restituée après vérification des lieux et retour des clefs.

Remarque concernant la mise à disposition de salles communales aux associations :
Selon le genre de manifestation, l'Administration communale se réserve le droit d'apposer une protection de sol aux frais de l'organisateur et/ou de demander le dépôt d'une caution en fonction de la nature de la manifestation.